SECRÉTARIAT GÉNÉRAL

Paris, le 28 janvier 2020

Frédérique Vidal
Ministre de l'Enseignement supérieur,
de la Recherche et de l'Innovation
21, rue Descartes
75231 PARIS Cedex 05

Jean-Michel Blanquer
Ministre de l'Éducation nationale
110 rue de Grenelle
75357 Paris SP 07

Nos réf. : CNB/FD/BN/5301

Madame la ministre de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation,
Monsieur le ministre de l'Éducation nationale et de la jeunesse,

Au cours des échanges sur une revalorisation des salaires en compensation des effets qui seraient défavorables aux agents lors du passage au nouveau système de retraite, le Sgen-CFDT a rappelé la nécessité de prendre en compte les personnels ingénieurs, administratifs, techniques, sociaux et de santé et des bibliothèques.

En effet, une très grande majorité de ces collègues, dans chacun de vos ministères, sont parmi ceux qui ont le niveau indemnitaire le plus faible au regard de ce qui est servi dans d'autres ministères.

Dans le système actuel, ces agents qui exercent des fonctions analogues à celles que l'on retrouve dans d'autres ministères perçoivent tout au long de leur carrière une rémunération inférieure en raison du faible niveau de prime versé. Demain, l'intégration des primes dans le calcul de leur pension de retraite, *de facto,* pérennisera cette injustice. Cela n'est pas acceptable.

Nos collègues expriment très fortement leurs craintes d'être les oubliés des revalorisations en cours de discussion. Ils ont besoin que soient clairement définis vos objectifs en termes de revalorisation et de connaître le calendrier de discussions.

Le sentiment d'être sans cesse les oubliés est non seulement prégnant mais grandit parmi ces personnels. Pourtant, le service public d'éducation et de formation ne peut fonctionner sans les métiers qu'exercent nos collègues avec toutes leurs compétences et leur grande implication au quotidien.

La question de la compensation dans le cadre de la réforme du système des retraites vient dès lors s'articuler aux nécessaires revalorisations des carrières qu'attendent depuis trop longtemps déjà nos collègues.

Pour le Sgen-CFDT, il est nécessaire d'ouvrir des discussions permettant, outre la revalorisation indemnitaire :

- la relance d'un chantier de requalification de poste : en effet, il y a un nombre important de postes sous qualifiés et la part des emplois des catégories C reste bien supérieures à celles des catégories B. Cela avait été évoqué par exemple lors des discussions sur la loi ORE où nous avons constaté que la gestion et le suivi des contrats pédagogiques individuels étaient confiés aux agents des services de scolarité, par exemple,

- l'augmentation des flux de promotion afin de fluidifier les carrières tant par la voie du tableau d'avancement que par celle de la liste d'aptitude,

- de revoir les grilles indiciaires et le profil des rémunérations afin de mieux prendre en compte les parcours professionnels, et les rémunérations des BIATSS,

sgen.cfdt.fr FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 51 10
Fax : 01 56 41 51 11
secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr

- un reclassement plus favorable que le système actuel aux moments importants de la carrière,

- l'aménagement des fins de carrière pour assurer aux agents une fin sereine de leur parcours.

Sur tous ces sujets, nous réclamons un cadre de négociation et un calendrier pour tous ces agents de vos ministères.

Dans l'attente de votre réponse, nous vous prions de croire, Madame la ministre et Monsieur le ministre, à l'assurance de nos respectueuses salutations.

Secrétaire générale
Catherine Nave-Bekhti

sgen.cfdt.fr FÉDÉRATION DES SYNDICATS GÉNÉRAUX DE L'ÉDUCATION NATIONALE ET DE LA RECHERCHE PUBLIQUE
47-49 avenue Simon Bolivar
75950 Paris cedex 19
Tel : 01 56 41 51 10
Fax : 01 56 41 51 11
secretariatgeneral@sgen.cfdt.fr